Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération N° 2024.04.02

REPULBIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations De la Caisse des Ecoles

Date de convocation : 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice: 10

Nombres de membres présents : 6

Nombre de membres

excusés: 0

Nombre de membre non excusés : 4

Nombre de membres

Votants: 5

Objet: Adoption et vote du compte administratif 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL.

Présents : Danielle **Descombes**, représentant le Conseil municipal, Caroline **Boudjedir**, Directrice d'Ecole, Laurence **Caplier**, représentant le Préfet, Magali **Rouault**, Fabio **Marques Pereira** membres sociétaires,

Absent(e)s excusé(e)s:

Absent(e)s non excusé(e)s: Fadela **Pinon** représentant le Conseil municipal, M.**DRAPEAU** L'inspecteur de l'Education Nationale, Maxime **Urvoy**, membre sociétaire, Marjolaine **Haffner**, représentant le Conseil municipal,

Secrétaire de séance : Danielle Descombes

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion 2023 établi par le comptable assignataire de Rambouillet

Après s'être fait présenter, pour l'exercice 2023 tous les documents budgétaires du Budget de la Caisse des écoles, le Conseil d'administration examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances du budget de la Caisse des écoles ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toute les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées

Aucune question n'étant formulée et Madame Françoise Chancel, Présidente de la Caisse des écoles s'étant retirée après avoir confié la Présidence à Mme Danielle DESCOMBES doyenne du Conseil d'administration, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Pour: 5

Contre: 0

Abstention: 0

Approuve le Compte administratif 2023 du budget principal ainsi présenté, dont les résultats sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture 078-217806231-20240405-20240402CDE-DE Date de télétransmission : 15/04/2024 Date de réception préfecture : 15/04/2024

1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de l'exercice	25 031.42 €	
Dépenses de l'exercice	23 103.66 €	
Résultat exercice 2023 – excédent de	1927.76 €	
Résultat de clôture 2022 - excédent de	598.58 €	
Résultat de clôture 2023 – excédent de	2 526.34 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	2 526.34 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes de l'exercice	0.00€	
Dépenses de l'exercice	1 994.86 €	
Résultat exercice 2023 – excédent de	- 1 994.86 €	
Résultat de clôture 2022 – déficit de	0.00€	
Résultat de clôture 2023 - excédent de	- 1 994.86 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	- 1 994.86 €	

Donne acte à Madame la Présidente de la présentation du Compte administratif 2023 de la Caisse des écoles tel que résumé ci-dessus,

Dit qu'il y a une affection à prévoir à l'article 1068 compte tenu du déficit constaté de la section d'investissement d'un montant de 1 994.86 €.

Décide de reprendre comme suit le résultat suivant au BP 2024 :

Fonctionnement recettes

Article 002 - Résultat de fonctionnement reporté - excédent N-1 (A-G)

<u>Investissement recettes</u>

Article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 1 994.86 €

Donne quitus à Madame La Présidente pour sa comptabilité administrative 2023 du budget de la Caisse des écoles de Le Tremblay-sur-Mauldre,

Autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au Compte administratif 2023 de la Caisse des écoles de Le Tremblay-sur-Mauldre,

Rappelle que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 8 avril 2024 La Présidente,

Françoise CHANCEL

MAIRIE N LE TREMBLAY sur MAULDRE

7C490 Accusé de réception en préte 078-24780623 20249-05-20

708-24780623 - 20249405-20240402CDE-DE Date de télétransmission : 15/04/2024 Date de réception prefecture : 15/04/2024